

# PARLEMENT EUROPÉEN

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION PARLEMENTAIRE ET DE L'INFORMATION.

=====

Bruxelles, le 18 juillet 1969.

## COMMUNIQUE DE PRESSE.

423

Sous la présidence de M. Carlo SCARASCIA-MUGNOZZA (groupe dém.-chrét., ital.), et en présence de M. Edoardo MARTINO, membre de l'Exécutif communautaire, la commission politique du Parlement Européen s'est réunie pour procéder à un échange de vues sur les problèmes des élections européennes au suffrage universel direct et sur les pouvoirs de l'assemblée. Le débat a été introduit, respectivement par le Sénateur socialiste belge Fernand DEHOUSSE et le député démocrate-chrétien allemand Hans FURLER.

En conclusion de la discussion sur les projets concernant l'élection des membres de l'assemblée au suffrage universel direct, projet présenté au Conseil des Ministres au mois de juin 1960, la commission politique a pris acte avec satisfaction de la suite donnée à la résolution du 12 mars dernier, par laquelle le Parlement Européen invite le Conseil à entreprendre, sans plus tarder, l'action requise par les traités de Rome.

Le Conseil des Ministres a mis à l'étude les problèmes soulevés par cette élection, sur la base du projet de convention adopté par le Parlement Européen le 17 mai 1960. Une délibération sur ce point est inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Conseil du 22 juillet prochain.

La commission politique demande que le Conseil prenne, à cette date, une décision communautaire et engage rapidement une procédure de contact avec l'assemblée pour la mise au point, d'un commun accord, des dispositions nécessaires à l'élection des parlementaires communautaires.

En ce qui concerne les compétences et les pouvoirs de l'assemblée, la commission politique a décidé de donner à M. FURLER le soin de rédiger un rapport sur l'aspect des ressources propres de la Communauté, problème d'une grande actualité.

-----